



Succession de la propriété de mes parents

Par **bastidemanut**, le **27/04/2012** à **12:12**

Bonjour,

voilà ma question .

ma mère a hérité d'une propriété de son parrain il y a quelques années avec mon père , mais ma mère est décédée il y a a peu pres 2 ans .

le problème c'est que mon père qui a 77 ans et il c'est mis avec une femme d'une quarantaine d'année .

pour l' instant il n y a pas de mariage , mais si le cas arrive que devront nous faire mes frères et moi même et quel sont les risques actuellement dans la situation ou ils habite ensemble

Par **toto**, le **28/04/2012** à **10:02**

Bonjour,

ce qu'il faut savoir, c'est si il y avait une donation entre époux entre votre mère et vous père. Cela doit être noté dans l'acte de notoriété de la succession de votre mère

si y n'y a pas de donation entre époux , votre père n'a que l'usufruit sur la propriété du parrain de votre mère. Dans ce cas , ce bien vous reviendra en pleine propriété au décès de votre père.

pour le reste du patrimoine, vous n'êtes pas à l'abri de donation du vivant de votre père ou de donation. Une de mes connaissances trouvé un jour son père dans sa maison vide , ne se rappelant plus exactement quel papier il avait signé au bénéfice de sa "copine ", disparue en même temps que les meubles la veille ...

une solution est de demander à votre père de vous donner ses biens avec réserve d'usufruit.